



Secteur
VIE SPORTIVE

Coupe Inter-Comités JEUNES

Coupe « Paul Vayssière »

Règlement

Adoption : E-Votes
02/02/2017
Entrée en vigueur : Avril
2017
Validité : permanente
Commission : Compétitions

Nombre de pages : 7
Nombre d'annexes : 2
Nombre de formulaires : 4

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement à la Coupe Inter-Comités Jeunes. La gestion de cette compétition est confiée par la Ligue Occitanie à la Commission Jeunes.

Article 2 - RÈGLES

La Coupe Inter-Comités Jeunes se déroule selon les règles de la FFBaD, énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (R.G.C). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Article 3 - ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

3. a. Organisateur

La Coupe Inter-Comités Jeunes est organisée par un Comité Départemental suivant le calendrier ci-dessous :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AVEYRON	GARD	HTE- GARONNE	GERS	HERAULT	LOT	LOZERE

Dans le cas où un Comité ne pourrait accueillir la rencontre à la date prévue, le Comité de l'année suivante serait prioritaire et ainsi de suite, jusqu'à trouver un candidat, le Comité défaillant prenant, dans le calendrier, la place du Comité remplaçant.

Le club et le Comité d'accueil sont responsables de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, mise en rapport avec le juge-arbitre désigné par la Commission Régionale Arbitrage (C.R.A.), relation avec la Commission Compétition de la Ligue, tenue de la table de marque par la CRJ). Elle se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit pour l'organisation de leur hébergement, et prévoit une **restauration appropriée (buvette)** dans le gymnase ou à proximité.

Des navettes doivent être prévues, si besoin, pour le transport des équipes (gare, hôtels, gymnases).

Elle informe la Ligue, au moins 30 jours avant la compétition, des modalités décrites ci-dessus.

La salle doit être apte à accueillir une compétition, quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, à l'accueil du public (environ 140 personnes).

Le nombre minimum de terrains requis est de 7.

4 terrains au minimum, devront être équipés de poteaux réglables, pour respecter la réglementation de la catégorie poussin.

3. b. Forme des tableaux

La compétition se déroule sous la forme de ronde suisse par catégorie avec au minimum 4 tours joués par équipe. Chaque catégorie fait l'objet d'une ronde suisse indépendante. Il est souhaitable de réaliser un classement intégral à chaque tour.

Le tirage des rencontres se fait sous contrôle d'un juge arbitre catégorie par catégorie. Le premier tour est établi par la ligue Occitanie au tirage au sort selon la zone géographique (les comités les plus proches géographiquement du lieu d'organisation seront convoqués les premiers).

Un minimum de 5 équipes inscrites par catégorie est nécessaire pour que cette catégorie soit jouée.

Ainsi on pourrait par exemple avoir 5 Comités représentés en poussin, 10 en benjamin, 11 en minimes,

Un Comité pourrait ainsi gagner le challenge en Benjamin, mais être 4ème à la Coupe « Paul Vayssière » cumul de l'ensemble des points de toutes ses catégories.

Article 4 - CRITÈRES DE PARTICIPATION

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs d'un Comité Départemental licenciés à la FFBA D pour la saison en cours, et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions.

4. a. Composition et engagement des équipes et joueurs

Chaque équipe peut présenter les catégories suivantes : Poussins, Benjamins, Minimes, et Cadet sous réserve qu'il y ait du temps pour cette dernière catégorie. Leur participation sera confirmée par le comité d'organisation dès réception de toutes les équipes.

Une catégorie est composée d'au moins 2 garçons et 2 filles, et de 5 au maximum par sexe et par catégorie.

Aucun joueur ne pourra être rajouté pour une phase de la compétition après l'envoi de la déclaration d'équipe à la Ligue Occitanie ; charge au responsable des inscriptions du Comité de prévoir suffisamment de noms sur la feuille d'inscription pour pallier à un forfait de dernière minute.

Chaque équipe devra être accompagnée d'un arbitre ou d'un jeune arbitre ou d'un jeune officiel U.N.S.S.

● Cas particuliers :

Cette compétition s'adresse essentiellement aux joueurs de bon niveau départemental. Les très bons joueurs régionaux sont écartés selon les principes ci-dessous.

- JOUEURS INTERDITS

Les joueurs interdits sont les joueurs qui appartiennent aux Comités les plus peuplés présentant au 01 janvier un classement supérieur à :

Catégorie	Poussin	Benjamin	Minimes	Cadet (sous réserve du maintien de cette catégorie)
Classement	Suivant avis du coordonnateur régional	>D8	>D7	>R6

- JOUEURS TOLÉRÉS

Les petits Comités pourront conserver leurs joueurs de bon niveau mais ils se verront dans l'obligation de les surclasser dans la catégorie supérieure.

Les joueurs tolérés sont les joueurs qui présentent au premier janvier un classement égal à :

Catégorie	Poussin	Benjamin	Minimes (sous réserve du maintien des cadets)
Classement	Suivant avis du coordonnateur régional	D7	R6

Comités les plus peuplés : nombre de licenciés jeunes supérieur à 400 : 30, 31, 34, 66

Petits Comités : nombre de licenciés jeunes inférieur à 400 : le 9, 11, 12, 32, 46, 48, 65, 81 et le 82.

Équipe incomplète :

Si un Comité ne peut présenter une équipe complète, elle peut s'engager catégorie par catégorie. Les matches non joués d'une catégorie où le Comité est inscrit seront considérés comme perdus pour l'équipe. Les Comités ont donc intérêt à s'inscrire dans des catégories où ils ont l'assurance de pouvoir jouer tous les matchs (5) pour cela il est préconisé d'avoir 2 joueurs et un remplaçant par sexe.

Les petits Comités peuvent fusionner pour former une seule équipe. L'équipe portera alors les couleurs des deux Comités.

Une équipe non fusionnée peut échanger avec un autre Comité non fusionné jusqu'à 3 joueurs dans un sens et 3 joueurs dans l'autre pour compléter ses équipes. Les échanges restent bilatéraux et une équipe ne peut compléter son équipe avec des joueurs provenant de plusieurs Comités.

4. b. Surclassement

Il est possible d'inscrire sur la feuille d'engagement un joueur dans une catégorie supérieure à la sienne. Ce joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie et ne jouera que dans la catégorie où il a été inscrit, et ce, durant la durée de la compétition.

4. c. Formulaires types

Les formulaires d'engagement et d'inscription d'équipe sont signés par le Président du Comité départemental. Les inscriptions, pour être valablement retenues, devront être parvenues à la Ligue Occitanie avant la date de clôture des inscriptions.

Elles sont réalisées sur le formulaire type qui figure en annexe de ce règlement et en téléchargement sur le site de la Ligue.

En cas d'inscription d'une équipe hors délai, cette équipe ne sera pas retenue.

4. d. Droits d'engagement

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que l'imprimé type d'inscription. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés si l'équipe inscrite déclare forfait.

Les équipes prennent en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de leurs joueurs, accompagnateurs et jeunes arbitres.

4. e. Accompagnateurs

Les équipes doivent être accompagnées d'au moins un représentant majeur nommé par le Comité Départemental et présent le jour de la compétition. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.

4. f. Commission de dérogation et de déontologie

Une commission composée de 3 membres de la commission jeunes (un élu, un représentant commission et un responsable technique ligue) pourront valider exceptionnellement des dérogations ou des regroupements pour favoriser la constitution d'équipes. Ces dérogations s'effectueront en totale transparence avec les équipes engagées.

Article 5 - PRINCIPES SPORTIFS

5. a. Nombre de matchs par rencontre

Chaque rencontre consiste en 5 matchs par catégorie :

1 Simple Homme
1 Simple Dame
1 Double Hommes
1 Double Dames
1 Double Mixte

Un joueur ne peut disputer plus de 2 matchs par rencontre.

Article 6 – ARBITRAGE, JUGE ARBITRAGE

Le juge-arbitre est désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage (C.R.A), ses indemnités, frais de déplacement, d'hébergement sont à la charge de la Ligue Occitanie.

La C.R.A est chargée de la désignation de juges-arbitres adjoints (si nécessaire) et d'arbitres. Les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration des juges-arbitres adjoints, sont à la charge de la Ligue Occitanie.

Article 7 - DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres.

Le briefing du juge-arbitre avec les responsables d'équipes a lieu 50 mn avant le début des rencontres. Le responsable de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 30 mn avant le début de chaque rencontre.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 mn avant le début des rencontres.

L'ordre des matchs préconisé est le suivant : SD, SH, DD, DH, DMx.

Le juge-arbitre peut changer l'ordre des matchs dans l'intérêt de la compétition.

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel fédéral et d'une imprimante.

Les tableaux de la **catégorie poussin** sont disputés sur des terrains spécialement aménagés conformément au règlement de la FFBaD.

HORAIRES :

Les horaires cadres des rencontres sont :

- **Samedi : Accueil 9H30, début des matchs 10H00, fin des derniers matchs vers 20H00**
- **Dimanche : 9H00-16H00 sauf pour les jours précédents 1 férié ou 1 repos, l'heure de fin pourra être 18h00.**

Le juge-arbitre de la journée a tous pouvoirs pour disqualifier une équipe ne respectant pas ces horaires.

De plus, il vérifiera le respect de tous les autres points signalés ci-dessus.

En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la Commission Régionale Jeunes se réserve le droit de déroger à ce règlement.

Article 8 - VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes agréés pour les compétitions fédérales (voir la liste annuelle sur www.ffbad.org).

Article 9 - REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.

Article 10 - BARÈME DES POINTS

10. a. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire :	+ 1 point
Défaite :	0 point
W.O	0 point

Tous les matchs doivent être joués, le RGC est appliqué pour les matchs non joués (articles 2.17 Forfaits, 3.4.2 Forfaits involontaires, 3.4.3 Abandons et 4.5.5 Remplacements dans les rencontres par équipes).

10. b. Sur l'ensemble des rencontres de la catégorie

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

Victoire :	+ 1 point
Défaite :	0 point
Forfait :	- 1 point

NB : Lorsqu'une équipe est exempte d'une ronde suisse (nb. d'équipe impaire) elle est considérée comme gagnante et marque 1 point. Dans ce cas, 5 tours sont organisés de façon à garantir 4 matchs à chaque équipe.

Article 11 - FORFAITS ET DISQUALIFICATION

11. a. Matches forfaits

Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander à la Commission Discipline de la Ligue de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

11. b. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour les rencontres suivantes, sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourrait lui infliger la Commission Discipline. Il devra de plus faire parvenir à la Ligue Occitanie, dans un délai de 5 jours suivant sa disqualification (cachet de la poste faisant foi) un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.

Article 12 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le Juge-arbitre de la rencontre a la charge :

- de communiquer par e-mail le fichier résultat à resultats@ffbad.org, avec copie à la Ligue, ligue@badocc.org
- d'envoyer par courrier les résultats à la Ligue Occitanie. Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe.

Article 13 - TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui est au terme des 4 ou 5 tours (selon nb d'équipe paire (4 tours) ou impaire (5 tours)) de ronde suisse en tête remporte la finale et reçoit le titre de Vainqueur du Challenge Inter-Comités de la catégorie. Un Trophée régional lui est remis.

Le Comité qui cumulera le plus de points (toutes catégories confondues) sera déclaré vainqueur de la Coupe « **Paul Vayssière** ».

La Coupe est calculée suivant le nombre de victoires de chaque Comité dans toutes les catégories. En cas d'ex aequo les équipes seront départagées par le match average. Si l'égalité persiste l'équipe qui a le meilleur classement en benjamin est déclarée vainqueur.

Un trophée Coupe « Paul Vayssière » lui est remis, qu'il remettra en jeu la saison suivante.

Article 14 - MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement, sont définis annuellement par décision du Conseil d'Administration de la Ligue. Pour 2017, il est fixé à 50 € payable à l'inscription, en cas de forfait, ils seront perdus.

Article 15 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans **les 5 jours suivants** par **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LR avec AR)** adressée à la Ligue Occitanie.

La Commission Régionale Jeunes statuera dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation.

Article 16 - LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des litiges, dans le respect des règlements correspondants.

ANNEXES ET FORMULAIRES

ANNEXES

Annexe 1 : Notice Juge-Arbitre

Annexe 2 : Calendrier

FORMULAIRES

Formulaire 1 : Inscription joueurs

Formulaire 2 : Formulaire d'engagement

Formulaire 3 : Déclaration de composition
d'équipe

Formulaire 4 : Feuille de rencontres

	Secteur VIE SPORTIVE	Coupe Inter-Comités JEUNES Coupe « Paul Vayssière » Notice JUGE-ARBITRE	Adoption : E-Votes Entrée en vigueur : Avril 2017 Validité : permanente Commission : ANNEXE 1 Nombre de pages : 1
---	-------------------------	---	---

Lors des rencontres de la Coupe Inter Comités, le juge-arbitre devra assumer notamment, en plus de celles inhérentes habituellement à sa fonction, les tâches énumérées ci-après :

• **Avant chaque rencontre :**

1. Faire le briefing avec les managers d'équipes 50 mn avant le début de la compétition.
2. Arrêter la liste des joueurs pointés 30 mn avant chaque rencontre.
3. Recevoir la composition d'équipe de chaque équipe (au moins 30 mn avant la rencontre).
4. Vérifier qu'elle ne comporte que des joueurs pointés 30 mn avant chaque rencontre.
5. Vérifier qu'aucun de joueur n'est déclaré pour plus de deux matchs dans la rencontre.
6. Vérifier que les joueurs ne sont pas inscrits dans deux catégories différentes.
7. En cas de forfait de joueurs, appliquer les articles 10 ou 11.
8. Faire rectifier par le manager de l'équipe, sous peine de disqualification toute anomalie constatée lors des contrôles ci-dessus.
9. Communiquer aux capitaines la composition des équipes adverses et déterminer, l'ordre des matches (Article 7). Il doit retenir d'autorité l'ordre le plus rationnel, eu égard aux temps de repos nécessaires et au temps disponible pour la rencontre.
10. Transmettre le résultat de ces opérations à la Table de marque.

• **Pendant la rencontre :**

11. En cas de blessure, appliquer l'Article 9.

• **Après chaque rencontre**

12. Vérifier la feuille de rencontre, la faire signer par les deux managers et la contresigner.

• **Entre 2 rencontres :**

13. Vérifier auprès des managers d'équipes si d'éventuels joueurs sont à rajouter pour la rencontre suivante; si c'est le cas, prévenir les managers des autres équipes.

• **À la fin de la « journée » de compétition**

14. Envoyer à la Ligue, au plus tard 3 jours après la journée, le rapport de juge arbitre (version par équipe) et ses annexes éventuelles : compléments d'information.

P.S. : Le Juge-arbitre a tous pouvoirs concernant un éventuel forfait d'équipe, pour retard par exemple. Après avoir pris des renseignements éventuels auprès du manager de l'équipe par téléphone.

	Secteur VIE SPORTIVE	Coupe Inter-Comités JEUNES Coupe « Paul Vayssière » Calendrier 2017	Adoption : E-Votes Entrée en vigueur : Avril 2017 Validité : Saison de référence Commission : ANNEXE 2 Nombre de pages : 1
---	-------------------------	---	--

- **Lors du TRJ de Castelnaudary**, désignation du délégué Comité de la coupe Inter Comités

- **Avant le 1er février 2017 :**

Pré-inscription des Comités avec joueurs pré listés (joueurs exclusivement du Comité).
Les joueurs seront répartis en liste principale ET liste complémentaire (joueurs qui pourraient compléter une autre équipe). Il faut s'assurer à cette étape de la disponibilité et de l'intérêt des joueurs.

NB : le délégué Comité sera l'interlocuteur privilégié et unique pour autoriser et conduire les fusions, les échanges de joueurs.

- **Du 10 février au 20 mars :**

La commission coupe de la ligue vérifie les pré-inscrits et diffuse à l'ensemble des Comités afin que ces derniers s'organisent (fusion, échanges joueurs, ..)

- **Avant le 1er avril :**

Transcription des fiches d'inscription définitive (muni du montant de l'inscription) avec joueurs provenant d'autres Comités

- **5 avril :**

Validation inscription Ligue

- **10 Avril :**

Confirmation des inscriptions

- **20 Avril :**

Envoi des convocations

- **29/30 avril 2017 :**

Coupe Inter-Comités au Monastère (12) à 5 km de Rodez